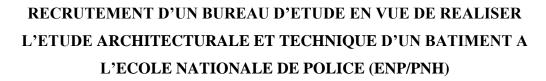
TERMES DE REFERENCE







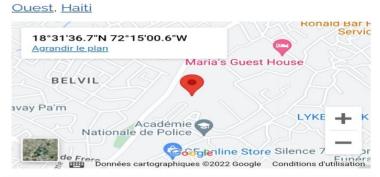
Titre du Projet : Construction des salles de classe à l'ENP

Partenaires: PNUD/Basket Fund/PNH

Durée de la mission : 75 jours calendaires

Localisation: 18°31'36''N & 72°15'00''W

Académie nationale de police (route de frères)



I- CONTEXTE

Avec le départ à la retraite des premières promotions de la PNH, un nombre accru de cadres supérieurs vont devoir être formés. Aujourd'hui, avec une capacité limitée à 100 places, l'ENP ne parvient pas à former simultanément les promotions d'aspirants-tes avec les inspecteurs et commissaires. Elle a besoin de doubler sa capacité de formation pour parvenir également à organiser des formations continues qui s'imposent d'une part en raison des changements qu'amèneront les nouveaux codes (pénal et procédure pénale) et de la tendance à la spécialisation de fonctions de la PNH notamment en police judiciaire et en matière de gestion par objectif budgétaire et de la sécurité publique. Les efforts entrepris par le Programme conjoint pour renforcer la capacité de l'ENP à répondre à la demande en matière de formation seront coordonnés avec les partenaires internationaux qui s'engagent également dans l'appui à l'ENP et en particulier avec le projet canadien visant à créer une académie satellite dans le Sud et le renforcement des formations de cadres. En ce sens, le PNUD via le Programme conjoint de support à la PNH, souhaite recruter un bureau d'étude pour réaliser l'étude technique et architecturale d'un bâtiment devant loger des salles de classe pour la formation des aspirants-tes et futurs cadres de la PNH.

II- OBJECTIF DU PROJET

- Objectif général du projet

Doter l'Ecole Nationale de police d'un bâtiment additionnel pour la formation des aspirants et des cadres.

Objectifs spécifiques:

- 1- Permettre à l'Ecole de police d'augmenter sa capacité d'accueil en matière de formation en salle de classe.
- 2- Offrir aux futurs aspirants policiers-res et cadres de la Police un espace adéquat dans le cadre de leur apprentissage.

CONTENU DU PROJET

Il s'agit de la construction d'un bâtiment à deux niveaux contenant chacun huit (8) salles de classe. Le bureau d'étude tiendra compte lors de la conception de l'indépendance énergétique du bâtiment (système solaire), de l'éclairage et de la ventilation du bâtiment.

III- DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les présents TDRs sont élaborés en vue du recrutement d'un bureau d'étude chargé de l'étude technique et architecturale d'un bâtiment qui logera des salles de classe dans le cadre de la formation de futurs aspirants-tes et cadres de la Police nationale d'Haiti.

La construction de ce bâtiment constitue l'une de priorité de la Direction de l'ENP qui souhaite vivement que le PNUD intervienne en vue d'implanter ce bâtiment qui sera conçu comme un établissement à deux niveaux destiné à la formation des cadres de la police. La mission du bureau d'étude consistera à concevoir une structure qui sera dans tous ses aspects conforme aux normes internationales (capable de résister à un tremblement de terre de magnitude 8.5 sur l'échelle Richter). Le bureau d'étude effectuera une étude détaillée de la structure à partir des résultats de l'étude géotechnique qu'elle réalisera dans le cadre de cette mission (cette étude devra être réalisée par le LNBTP), y compris la plomberie, l'électricité, et des considérations architecturales.

La firme se réfèrera aux plans préliminaires se trouvant en annexe pour la conception architecturale définitive et les plans structuraux du bâtiment.

IV- MANDAT DE LA MISSION

Le bureau d'étude établira, sa mission conformément aux normes techniques en vigueur et selon le respect des règles de l'art. En outre, il se conformera aux instructions qui lui sont données par le Maître d'œuvre (PNUD) et le Maître d'Ouvrage (PNH).

Dans cette première phase du projet la mission consistera en une étude technique et architecturale d'un bâtiment à deux niveaux. Il correspondra à une étude descriptive, explicative et justificative des dispositions techniques des différents ouvrages.

Elle comprendra notamement:

- Une note justificative des solutions techniques proposées eu égard au site, au programme et à l'environnement.
- Un dossier technique des ouvrages (plans topographiques, plan de masse, détermination des zones d'emprunts, essais géotechniques plans types des infrastructures y compris détails de structures, les façades et coupes et plans de réseaux d'eau et d'électricité).
- Un métré des travaux et une estimation détaillée des coûts d'exécution de chaque ouvrage;
- Une note de calcul des ouvrages ;

- Une note justificative confidentielle des prix unitaires ou des montants forfaitaires utilisés pour l'estimation détaillée des coûts d'exécution des travaux.
- Les plannings prévisionnels incluant toutes les phases de réalisation de l'opération.
- Les Spécifications Techniques Détaillées: (pièces écrite et dessinées) qui définissent de façon précise les normes applicables aux ouvrages et les conditions de leur mise en œuvre.
 Ils comporteront entre autres les différents plans et schémas d'exécution (plans d'architectures, coffrage, ferraillage, électricité, alimentation en eau, évacuation des eaux, etc.
- Une « Notice d'entretien » au Maître de l'Ouvrage et au gestionnaire du bâtiment, qui précise la liste des tâches d'entretien, leur degré d'importance et une évaluation du coût de l'entretien pendant les 5 premières années, tâche par tâche, sous forme de budgets annuels.

V- PRODUIT ATTENDUS

- 1- Un rapport présentant : le relevé topographique, l'étude géotechnique, le dimensionnement des éléments structuraux et la conception architecturale du bâtiment.
- 2- Un rapport présentant les différents types de plans (jeux de plans : façades, coupes transversales et longitudinales, fondation, plan distribution et de plomberies,)
- 3- Un rapport présentant :
- Le DAO (Les Spécifications techniques et les cadres des bordereaux des prix unitaires et du devis quantitatif et estimatif.)
- Une « Notice d'entretien » au Maître de l'Ouvrage et au gestionnaire de l'ouvrage, qui précise la liste des tâches d'entretien, leur degré d'importance et une évaluation du coût de l'entretien pendant les 5 premières années, tâche par tâche, sous forme de budgets annuels

P.S Les documents doivent être remis en format électronique et en format dur (Format papier). Trois exemplaires sont exigés.

VI- PROFIL DU BUREAU D'ETUDE

La firme devra être un bureau d'études, reconnu, spécialisé dans les études de Génie Civil_ayant une bonne expérience dans le domaine des études d'infrastructures (7 ans minimum).

Personnel requis:

Le personnel clé que le bureau d'étude doit au moins mobiliser pour réaliser les prestations demandées comprendra les membres dont les profils sont indiqués ci-après :

- 1- Un ingénieur civil spécialisé en structure, ayant au moins dix (7) années d'expérience dans les domaines des constructions civils et des expériences prouvées dans les calculs de structure.
- 2- Un architecte ayant au moins une expérience de dix (7) ans dans le domaine de la conception de bâtiment.
- 3- Un ingénieur géologue ou géotechnicien ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine d'étude de sol.
- 4- Un ingénieur électromécanicien ayant au moins 5 ans d'expérience dans les domaines de l'électricité de bâtiment, de climatisation et de plomberie.
- 5- Un topographe ayant 7 au moins 7 années d'expérience dans le domaine de relevé topographique

PS Tous les profils doivent prouver au moins deux missions similaires.

